



Guide de référence Identification unique

RR11

Ce résumé est conçu seulement comme un guide. Pour obtenir tous les renseignements du processus d'attribution d'un identifiant unique conformément aux Directives de l'OCDE, veuillez consulter ENV/JM/MONO(2002)7/REV1 Séries d'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie, No. 23 : Révisé 2006 – Directives pour la Dénomination d'un Identifiant Unique pour des Plantes Transgéniques, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Novembre, 2006 disponible sur [http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=env/jm/mono\(2002\)7&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=env/jm/mono(2002)7&doclanguage=en).

Utilisation d'Identifiants Uniques dans le CEPRB

Le Portail Central du CEPRB utilise des systèmes d'identification unique pour des organismes vivants modifiés afin de faciliter la recherche et la récupération d'information. Actuellement, le seul système d'identification unique existant utilisé au niveau international est l'identifiant unique pour les plantes transgéniques (IDU) de l'OCDE. Ce système attribue un code alphanumérique simple donné à chaque plante vivante modifiée qui est approuvée à des fins commerciaux, y compris destinée à être utilisée directement pour l'alimentation humaine ou animale. Ce code est similaire aux codes ISBN utilisés pour identifier des livres. Les identifiants sont générés par les promoteurs d'une nouvelle plante transgénique et ils sont inclus aux dossiers qu'ils retransmettent aux autorités nationales pendant le processus d'évaluation de la sécurité. Une fois approuvé, les autorités nationales peuvent retransmettre l'identifiant unique au Secrétariat de l'OCDE pour qu'il soit ajouté à la base de données des produits de l'OCDE, d'où l'information est partagée automatiquement avec le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

En vertu du Protocole, il faut fournir toute l'information sur l'identification unique pour des organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (décisions prises en vertu de l'Article 11), puisqu'il est présumé que la plupart d'entre eux auraient été approuvés à des fins commerciaux. La troisième réunion des Parties au Protocole a demandé également aux gouvernements de fournir des informations concernant l'identification unique lors de l'enregistrement de décisions en vertu de la procédure de l'Accord préalable en connaissance de cause.

Le système d'identification unique de l'OCDE examiné ici s'applique seulement aux plantes vivantes modifiées. Le travail continue afin de développer une convention de dénomination d'identification unique pour d'autres types d'organismes.

Pour obtenir une liste de tous les OVM enregistrés au CEPRB et leurs identifiants uniques, visitez le Registre d'OVM : <http://bch.cbd.int/database/lmo-registry/>.

Comprendre le Code

L'identificateur unique est un code à neuf chiffres, formé par trois éléments séparés par des tirets (-). Ces éléments sont brièvement décrits ci-dessous :

- 2 ou 3 chiffres alphanumériques pour désigner le déposant
- 5 ou 6 chiffres alphanumériques pour désigner l'événement de transformation



- Un chiffre numérique de vérification (son but est de réduire les erreurs assurant l'intégrité du code alphanumérique)

Deux approches sont possibles pour les produits créés avec plus d'un événement de transformation (souvent désigné comme des événements « empilés » ou de transformation, où ces événements de transformation ont été préalablement approuvés pour la commercialisation. Un demandeur peut choisir de générer un identifiant unique pour de nouveaux produits, ou il peut choisir d'utiliser une combinaison de l'identifiant unique de produits déjà approuvés pour la commercialisation

Les chiffres numériques utilisés dans ce code incluent le symbole " " pour représenter le zéro afin d'éviter des confusions avec la lettre "O". Pour des produits végétaux ayant deux traits ou plus obtenus à travers l'utilisation de techniques de l'ADN recombinant et « empilés » par des croisements conventionnels, l'IDU devrait consister en les identifiants uniques de chaque plante transgénique parent (p. ex. MON-15985-7 x MON- 1445-2)



Codes des déposants utilisés couramment

Code	Déposant
ACS	Bayer CropScience (Aventis (AgrEvo (Systèmes Génétiques des Plantes)))
AVE	BASF Plant Sciences Ltd
BCS	Bayer Crop Science K.K.
BPS	HB d'Amylogène
BXN	Monsanto (Calgene)
CDC	Université de Saskatchewan
CGN	Calgene (Monsanto)
CUH	Université Cornell et Université de Hawaï
DAS	Dow AgroSciences et Pioneer Hi-Bred
DD	Pioneer Hi-Bred et DuPont
DP	Pioneer Hi Bred
DKB	DeKalb (Monsanto)
FLO	Florigene
IFD	Suntory
KM	KWS et Monsanto
MON	Monsanto
NMK	NatureMark (Monsanto)
PH	Pioneer Hi-Bred
REN	Renessen LLC Pays-Bas
SEM	Semences Potagères Seminis
SYN	Syngenta
VCO	Groupe Limagrain Holding S.A.

